

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
Bruxelles Développement Urbain
Monsieur Fr. GUILLAN Y SUAREZ,
Fonctionnaire délégué
Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1

B - 1035 BRUXELLES

Réf. D.U. : 04/PFD/627740
Réf. C.R.M.S. : AA/GM/BXL-3.114/s.601
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES (Laeken). Rue Albert. Aménagement du Pocket Park « La Halte ». Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS.
(Dossier traité par M. Fr. Guillan-Suarez à la D.U.)

En réponse à votre lettre du 01/03 sous référence, reçue le 02/03/2017, nous vous communiquons ***l'avis favorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 15/03/2017, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur l'aménagement d'un « pocket park » sur un terrain en friche situé dans la zone de protection de la Halte Royale. Il s'agit d'un plateau d'environ 500 m² situé le long des quais de l'ancienne gare (au nord) et au-dessus des quais du canal (à l'est), de la rue des Palais-outre-Pont (à l'ouest). Au sud, il est séparé de la rue Albert par un talus en forte pente.

Le projet est le résultat d'un processus participatif préalable et mise sur la récupération d'éléments préexistants, une gestion de type écologique, la cohérence avec d'autres « pocket parks » ainsi que la simplicité de l'aménagement, des matériaux et du mobilier. Il permettra de créer un espace vert convivial de qualité dans le quartier. La CRMS se réjouit de la qualité du projet et félicite le demandeur de cette initiative. Elle émet un avis favorable sur la demande qui contribuera également à valoriser les abords de la Halte Royale classée.

Afin d'assurer et d'optimiser le bon entretien du futur parc, la Commission conseille de se concerter avant sa réalisation avec le service des espaces verts de la Ville de Bruxelles, notamment pour ce qui concerne le choix des plantations. A toutes fins utiles, la CRMS recommande également d'évaluer si un dispositif est nécessaire pour sécuriser le bas de la pente, à hauteur de la chaussée de Vilvorde.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGMANS
Présidente

Copies à : B..D.U. – D.U. : C. Defosse et Fr. OVens